



DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

**Délibération n°2020128**

Date de convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : 38

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 05/01/2021

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre à seize heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

**Présents :**

**Caderousse :** REYNIER-DUVAL Christophe, REHOR Béatrice

**Châteauneuf-du-Pape :** AVRIL Claude, KRAMER Céline

**Courthézon :** PAGET Nicolas, CAMBON Alexandra, FENOUIL Jean-Pierre, MARTIN Corinne, MOUREAU Xavier, JABLONSKI Christelle, LAUZEN-JEUDY Fanny

**Jonquières :** MAFFRE Claudine, VERMEILLE Thierry

**Orange :** BOMPARD Jacques, BOMPARD Yann, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, GASPA Catherine, MARQUOT Xavier, PASERO Jean-Pierre, LOPEZ Christine, ARGENSON Jonathan, MARQUESTAUT Pierre, BEYNEIX Céline, BOURGEOIS Claude, ANDRÈS Valérie, NORMANI Carole, LAROYENNE Gilles, HALOUI Fabienne

**Absents ayant donné pouvoir :** BISCARRAT Louis pouvoir à LAROYENNE Gilles, FLEURY George-Andrée pouvoir à NORMANI Carole, QUESTA Martial pouvoir à LAROYENNE Gilles, KLYZ Sandrine pouvoir à NORMANI Carole, BRUNET Denis pouvoir à LAUZEN-JEUDY Fanny, LORHO Marie-France pouvoir à SABON Denis, EICKMAYER Joëlle pouvoir à MARQUOT Xavier

**Absentes non représentées :** VANDALLE Stéphanie, ARSAC Marcelle

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

**OBJET : GEMAPI / ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA ZONE HUMIDE DE L'ETANG SALE DE COURTHEZON / PLAN DE GESTION 2021-2025 / APPROBATION DU PLAN DE GESTION, DEMANDE DE SUBVENTIONS ET GESTION CONFIEE AU CEN PACA**  
**RAPPORTEUR : M. Xavier MARQUOT**

Le plan de gestion en cours 2016-2020 de l'Etang Salé (transféré à la Communauté de Communes lors de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018) se termine le 31 décembre 2020, dont le montant prévisionnel sur 5 ans était de 193 395 € TTC et le montant réalisé de 175 423 € TTC.

Le site Etang salé est reconnu comme un des sites remarquable de Vaucluse, puisqu'il a été le premier Espace Naturel Sensible (ENS) labellisé du département. La richesse de sa biodiversité est également un aspect important puisqu'outre son rayonnement national et international du point de vue des espèces migratrices, il accueille également des populations comme nulle part ailleurs en Vaucluse (amphibiens).

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/01/2021

Ainsi, le Comité de Gestion, instance consultative regroupant les gestionnaires (CCPRO et CEN PACA), les partenaires institutionnels (Département de Vaucluse, au titre des « Espaces Naturels Sensibles » et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, au titre de « la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides ») et l'ensemble des partenaires techniques (commune, usagers, associations, etc..) a, lors de la réunion du 6 novembre 2020, approuvé la poursuite de la gestion de ce site emblématique du département par la mise en œuvre d'un 4<sup>ème</sup> **plan de gestion sur la période 2021-2025**.

Ce plan de gestion permettra de préserver les 4 principaux enjeux du site qui sont :

- L'hydrologie / la biologie : fonction de rétention des eaux de pluie et de réservoir de biodiversité.
- La conservation des espèces : oiseaux (avifaune), amphibiens, habitats (roselières, prairies humides, etc..).
- Les connaissances et les savoirs : suivis, inventaires, impacts des mesures de gestion, etc.
- L'ouverture au public : gestion de la fréquentation, sensibilisation aux espaces naturels et particulièrement aux zones humides.

Ce plan de gestion, ci-annexé, comprend 31 actions pour un montant total prévisionnel sur 5 ans de 200 450 € HT. Il est constitué de 5 axes de gestion :

- La Gestion de la Zone Humide (GZH).
- Le Suivi du Milieu naturel et de la Biodiversité (SMB).
- La Maintenance des Infrastructures et Equipements liés à la fréquentation et aux usages du site (MIE).
- La Communication, l'Information et la Sensibilisation (CIS).
- La Gestion technique et Administrative (ADM).

Ce plan de gestion peut bénéficier d'aides financières du :

- Conseil départemental de Vaucluse (CD84) à hauteur de 47% (entre 30% et 80% selon les opérations) pour un montant de 94 857 € HT.
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 5% (50% uniquement sur certaines opérations) pour un montant de 10 025 € HT

Ces aides financières se présentent de la manière suivante :

Pour le Conseil Départemental, cette demande de subvention portera, dans un premier temps, sur les 3 premières années du plan de gestion (2021-2023) à hauteur de 48% de 124 540 €HT soit un montant de 59 525 € HT. Les 2 années restantes feront l'objet d'une nouvelle demande de subvention après réévaluation, à mi parcours, du plan de gestion.

Pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, cette demande portera uniquement sur les 4 dernières années du plan de gestion (2022-2025) à hauteur de 50% de certaines opérations représentant 20 025 € HT soit un montant de 10 025 € HT.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la manière suivante :

	Plan de Gestion 2021 – 2025 – Plan financier prévisionnel		
	Montant Total € HT	Taux arrondi	Participation financière € HT
Département de Vaucluse	200.450 €	47%	94.857
Agence de l'Eau RM&C		5%	10.025 €
CCPRO		48%	95.568
		<b>100%</b>	<b>200.450 €</b>

REÇU EN PREFECTURE  
le 04/01/2021

La demande de subventions se présente de la manière suivante :

Demande de Subvention				
Période	Partenaires	Montant Subventionnable € HT	Taux arrondi	Montant Aides Financières € HT
2021 - 2023	Département de Vaucluse	124.450 €	48%	59.525 €
2022 - 2025	Agence de l'Eau RM&C	20.050 €	50%	10.025 €

Il est également proposé de confier une mission de « gestionnaire » au CEN PACA (Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte-D'azur) dans la continuité de la mission exercée, depuis 2003, sur le site. Cette mission d'appui, de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre des actions du plan de gestion, comprend également la réalisation de suivis et d'inventaires de la biodiversité.

Cette mission s'inscrit dans les 200.450 € HT du plan de financement ci-dessus à hauteur de 102.600 € pour les 5 ans (CEN PACA, association non assujettie à la TVA).

Il convient que le Conseil Communautaire délibère.

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** les statuts de la CCPRO en vigueur,

**VU** la délibération n°2018001 du 31 janvier 2018 du Conseil de Communauté relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes suite à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,

**VU** la décision du président en date du 6 juillet 2018 autorisant la signature du procès-verbal de mise à disposition du patrimoine de la commune de Courthézon dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, et le procès-verbal signé le 19 juillet 2018,

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation du plan de gestion 2016-2020 a indiqué qu'il était indispensable de poursuivre la gestion du site, sans interruption dans la mise en œuvre,

**CONSIDÉRANT** que le site de l'étang salé possède, du point de vue de la biodiversité, un intérêt départemental majeur mais également national et international,

**APRÈS AVIS FAVORABLE** du Comité de gestion du plan de gestion de l'Etang Salé, qui s'est réuni le 6 novembre 2020, de poursuivre la gestion de l'Espace Naturel Sensible « Etang salé »,

**APRÈS AVIS FAVORABLE** du bureau de la Communauté de communes du 7 décembre 2020, de poursuivre la gestion de l'étang salé par l'intercommunalité,

**AYANT OUI** l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de gestion 2021-2025 et sa programmation sur 5 ans pour un montant prévisionnel total de 200.450 € HT,
- **APPROUVE** la réalisation de sa gestion selon les modalités techniques et financières validées par le comité de gestion de l'Etang Salé et développé dans le plan de gestion ci-joint en annexe (page 45 à 125),
- **DÉCIDE** de confier une mission « de gestionnaire » au CEN PACA, pour un montant prévisionnel de 102.600 € sur la période 2021-2025,

REÇU EN PREFECTURE  
Le 04/01/2021

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Département de Vaucluse selon la demande de subvention présenté ci-dessous :

Demande de Subvention				
Période	Partenaires	Montant Subventionnable € HT	Taux arrondi	Montant Aides Financières € HT
2021 - 2023	Département de Vaucluse	124.450 €	48%	59.525 €
2022 - 2025	Agence de l'Eau RM&C	20.050 €	50%	10.025 €

- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget 2021 de la Communauté de Communes, et est financée par la Taxe GEMAPI,
- **DIT** que les recettes sont inscrites au budget primitif 2021 de la Communauté de Communes,
- **HABILITE** le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé les membres présents,  
 Pour copie conforme.  
 Orange, le 21/12/2020

Le Président,

Jacques BOMPARD

